



Présentation de Nadine Vollant, T.S. directrice services sociaux ITUM et Hélène Grégoire T.S. Chef AM ITUM

13 février, Montréal

▼ Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

« *Une volonté de faire pour nos enfants* »

Plan de présentation

- Mémoire d'ITUM – Effets des commissions sur les organisations provinciales
- Le positionnement du Québec concernant le renvoi à la Cour d'appel, la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (C-92)
- Égalité – Équité : service de protection de la jeunesse et préventif;
- Impacts des modifications législatives
- Gouvernance : Enjeux – pistes de solution
- Recommandations

▶ Mémoire d'ITUM – Effets des commissions sur les organisations provinciales

- ITUM conseil de bande de Uashat Mak Mani-Utenam - Mémoire d'ITUM en décembre 2019;
- Effet immédiat sur les instances, ouverture, collaboration, communication, mais les impacts disparaissent rapidement à la fin des travaux.

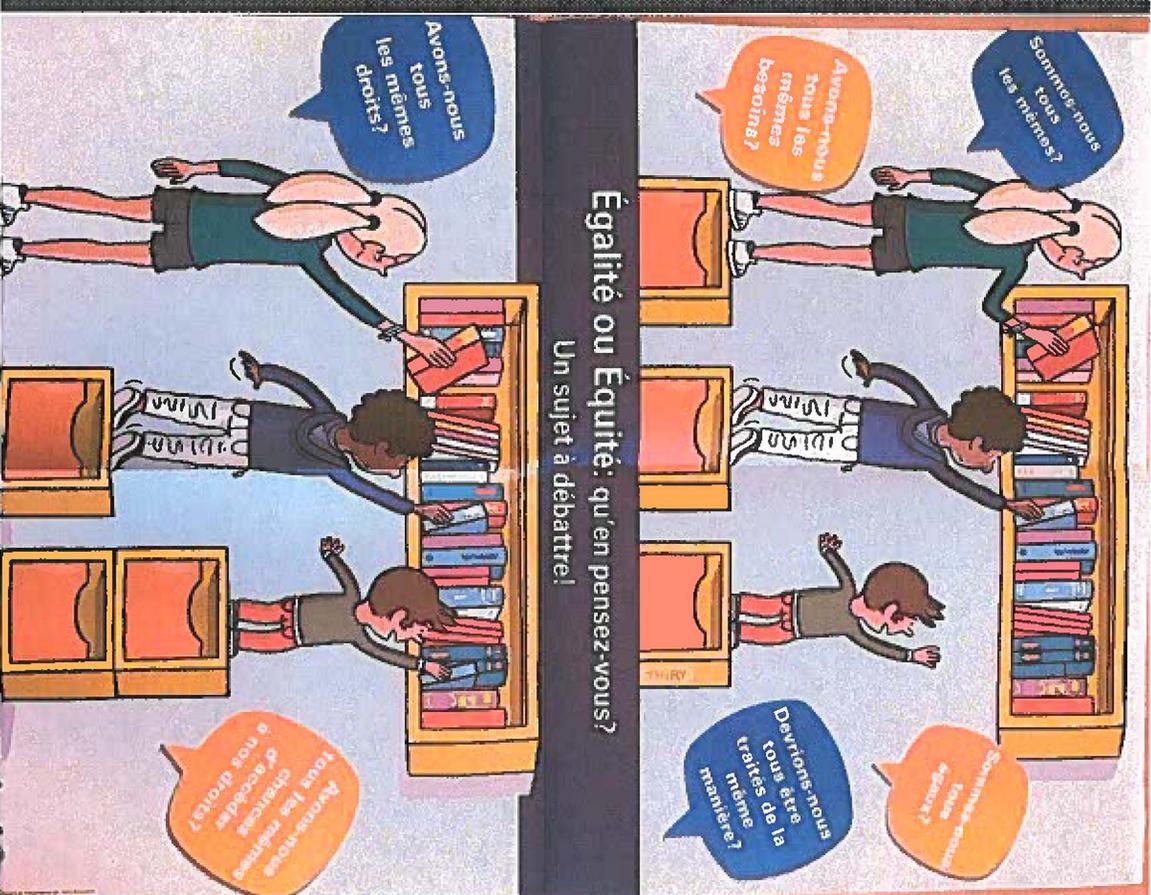
Le positionnement du Québec concernant le renvoi à la Cour d'appel Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (C-92)

- Enjeux de financement - Règle à sens unique
- Quand les enjeux de financement sont présents : l'intérêt supérieur de l'enfant disparaît assez rapidement pour les paliers de gouvernement.

Égalité – Équité : service de protection de la jeunesse et préventif

- Est-ce que l'application indifférenciée est la solution ? ;
- L'adaptation ou la mise à niveau et l'accessibilité des services sont nécessaires pour les enfants Premières Nations.

Illustration: UNICEF



Impacts des modifications législatives

- Nous appliquons la même loi dans les communautés et nous avons les mêmes responsabilités, mais avons-nous tous les mêmes moyens pour y arriver ?;
- Alourdissement de la pratique et lourdeur pour les intervenants;
- Exemples

▸ Gouvernance : Enjeux/Obstacles – pistes de solutions

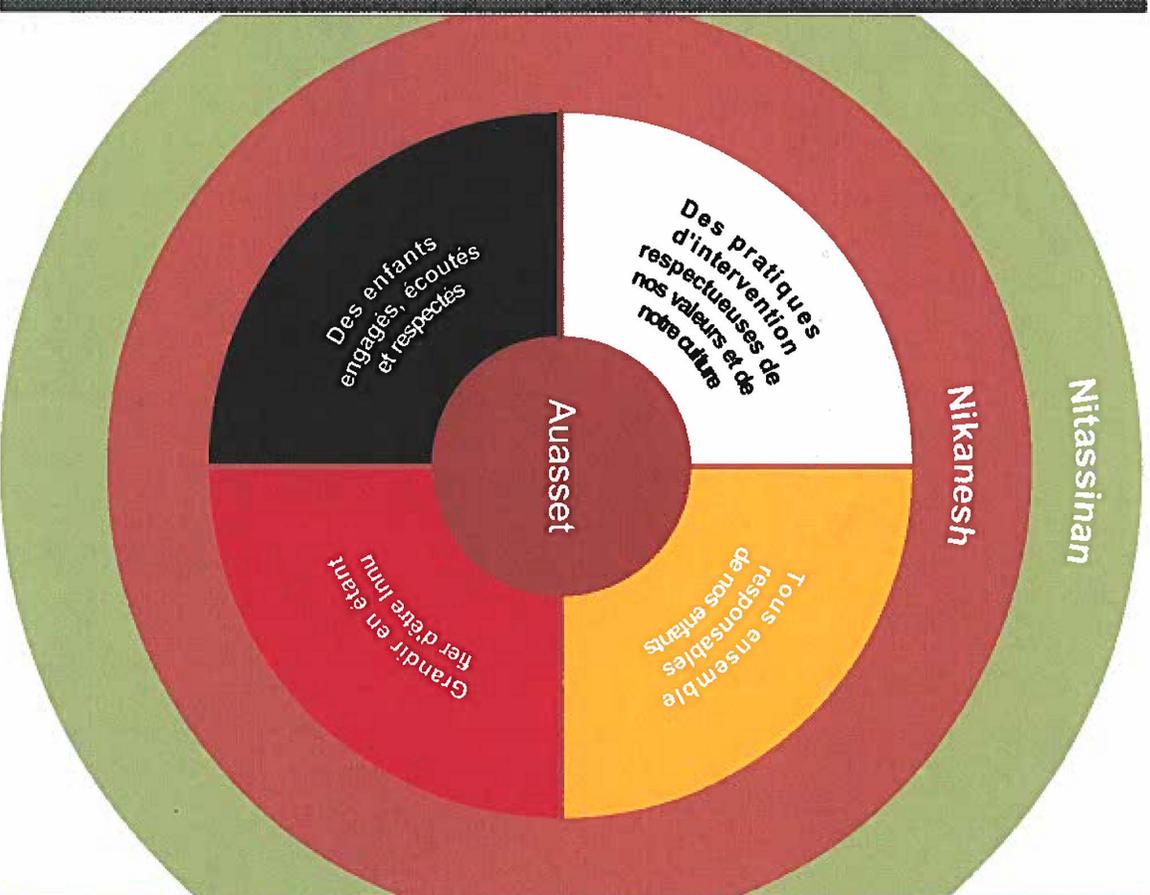
- Nous rêvons grand pour nos enfants «PUAMUN»
- La vraie question : Croyons-nous aux compétences des communautés et voulons-nous travailler ensemble pour améliorer la situation des enfants Premières Nations?
- La surreprésentation;
- Négociation unilatérale (entente)
- L'autodétermination en protection enjeux actuelle, ne pas être maître chez soi;
- Décision qui ne répond pas aux besoins des enfants : culture, proximité, les placements au sein des communautés

Objectif commun autour duquel la communauté est prête à se mobiliser

- Travailler ensemble pour assurer le respect des droits des enfants de la communauté;
- Plan stratégique services sociaux
- Consultation communautaire
- Les communautés sont responsables et imputables de leurs enfants , l'importance de faire des actions pour « Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- Le message « Nous sommes les gardiens de nos enfants »

Une vision commune et des valeurs communes

- Politique famille d'ITUM – avec notre partenaire de recherche nous travaillons à documenter les pratiques parentales innues; la guérison sur le territoire, la pratique d'adoption coutumière, les pratiques éducatives.
- Implication des organisations et des acteurs qui oeuvrent auprès des enfants.



- Développer des services qui sont le reflet de notre identité, de nos valeurs et de notre culture
 - Toutes actions mènent à des consultations auprès des experts, soient les enfants, les familles et les aînées pour la création de programme et outils (guide)
 - Approche communautaire de protection
 - Réflexion communautaire
 - Programme Innu Neshtuapimitishun
 - Initiative projet de clinique pédiatrique

Recommandations

Nous recommandons à la CSDEPJ :

- Que les recommandations du mémoire d'ITUM soient soumises au gouvernement afin que des actions concrètes soient réalisées pour améliorer les conditions et les accessibilités de services offerts aux enfants innus;
- Que le gouvernement du Québec répond aux appels à l'action de la CERP concernant la protection de la jeunesse;
- Que le gouvernement du Québec s'implique activement dans l'amélioration des conditions des enfants Premières Nations en donnant accès aux services auquel tous les enfants du Québec ont accès;
- Que le gouvernement retire son renvoi à la Cour d'appel du Québec (C-92);

